

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 9 décembre 2021, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme le préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- M. le conseiller Éric Ralph Mercier, Québec
- Mme la conseillère Maude Mercier Larouche, Québec
- M. le conseiller Claude Villeneuve, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Est absente :

- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2021-88

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2021

Résolution n° C-2021-89

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2021.

Adoptée

Nouveau conseil de la Communauté métropolitaine de Québec

- Un temps d'intervention est accordé au maire de Québec et président de la Communauté métropolitaine de Québec.
- Un temps d'intervention est accordé au maire de la Ville de Lévis et vice-président du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec.
- Un temps d'intervention est accordé au préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Conseil – Désignation d'un vice-président

Résolution n° C-2021-90

Sur proposition de M. Bruno Marchand, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Gilles Lehouillier comme vice-président du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 9 décembre 2021

Responsable : Direction générale

Adoptée

Comité exécutif - Désignation des membres

Résolution n° C-2021-91

Sur proposition de M. Bruno Marchand, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- De désigner, M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour siéger au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec;
- De désigner, parmi les membres du conseil de d'agglomération de Québec, M. Pierre-Luc Lachance, pour siéger au comité exécutif;
- De désigner, parmi les membres du conseil d'agglomération de Québec et du conseil de la Ville de Lévis, Mme Marie-Josée Asselin, pour siéger au comité exécutif.

Référence : Rapport décisionnel du 9 décembre 2021

Responsable : Direction générale

Adoptée

Ressources humaines – Modifications au Plan d'effectifs

Résolution n° C-2021-92

Sur proposition de Mme Maude Mercier Larouche, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- De procéder à la modification du Plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec, tel que présenté à l'annexe 3 et ce, à compter du 13 décembre 2021.

- De procéder à la modification du Plan d'effectifs pour refléter les décisions prises dans la résolution n° E-2021-107.
- De poursuivre la réflexion et la discussion en vue de concrétiser, à court et moyen terme, les autres recommandations identifiées dans le document présenté à l'annexe 1.

Référence : Rapport décisionnel du 9 décembre 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée

Assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2021-93

Sur proposition de M. Claude Villeneuve, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la révision annuelle des taux pour les différentes couvertures de l'assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), conformément à la proposition soumise par Mallette actuaires inc. datée du 21 octobre 2021 et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 9 décembre 2021
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2021 - Virement

Résolution n° C-2021-94

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par M. Claude Villeneuve, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement budgétaire de 85 000 \$ provenant de la fonction « Promotion et développement économique – poste rémunération » à la fonction « Protection de l'environnement – poste rémunération ».
- D'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ provenant de la fonction « Aménagement, urbanisme et développement – poste rémunération » à la fonction « Protection de l'environnement – poste rémunération ».

Référence : Rapport décisionnel du 9 décembre 2021
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

Résolution n° C-2021-95

Sur proposition de M. Éric Ralph Mercier, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'adopter le calendrier, joint en annexe, des séances ordinaires du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) pour l'année 2022.
- D'inviter le conseil de chaque composante à tenir compte du calendrier des séances du conseil de la CMQuébec lors de l'adoption des projets de règlement et des règlements devant lui être soumis, et ce, afin de permettre le respect des délais légaux impartis.

Référence : Rapport décisionnel du 9 décembre 2021
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Règlement n° 2002-01 sur le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec - Amendement

Résolution n° C-2021-96

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2002-01 intitulé « Règlement n° 2002-01 sur le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec »;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Règlement n° 2002-01 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu d'adopter le « Règlement n° 2021-106 modifiant le Règlement n° 2002-01 sur le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec ».

Référence : Rapport décisionnel du 9 décembre 2021
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement RV-2020-20-14 de la Ville de Lévis modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'y intégrer différentes dispositions pour la mise en valeur du milieu agricole

Résolution n° C-2021-97

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement RV-2020-20-14 adopté par la Ville de Lévis intitulé « Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement » et ayant pour effet d'intégrer différentes dispositions quant à la mise en valeur du milieu agricole.
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la Ville de Lévis le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 9 décembre 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Prolongement de l'entente portant sur la gestion administrative de l'entente sur le titre de transport métropolitain

Résolution n° C-2021-98

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Maude Mercier Larouche, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le prolongement d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022, de l'entente intervenue entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et le Réseau de transport de la Capitale (RTC), afin que le RTC continue d'assumer la gestion administrative de l'entente sur le titre de transport métropolitain, et ce, pour la somme maximale de 15 000 \$ (taxes incluses).
- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 9 décembre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-39
Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants : Octroyer à la firme AON le contrat pour l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de la Communauté métropolitaine de Québec aux conditions soumises par AIG pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 1^{er} octobre 2022, au coût de 28 687,56 \$ taxe incluse, incluant les honoraires et commission de la firme AON au montant de 2 000 \$, le tout en conformité avec la soumission datée du 2 septembre 2021- **Résolution n° E-2021-89**
- Zones inondables – Modification au contrat de WSP concernant les relevés hydrométriques (événements fortuits) : Autoriser la modification du contrat octroyé à WSP par la résolution n° C-2020-13 pour la réalisation de relevés hydrométriques pour l'ensemble des cours d'eau identifiés dans le cadre du projet de cartographie et d'actualisation des zones inondables sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), afin de pouvoir faire réaliser des relevés lors d'événements fortuits, dont des crues non prévisibles. Autoriser la dépense additionnelle afférente pour un montant maximum de 40 459 \$ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre de prolongation de services professionnels datée du 2 septembre 2021. - **Résolution n° E-2021-90**
- Zones inondables – Étude de la mobilité des chenaux - Octroi d'un contrat : Accorder un contrat de gré à gré au Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO) pour l'étude de la mobilité des chenaux de 24 rivières situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à l'aide de modèles de cartographie des cours d'eau surfaciques basés sur l'intelligence artificielle pour un montant de 51 800 \$ (plus taxes), conformément à l'offre de services datée du 5 août 2021. - **Résolution n° E-2021-98**
- Accompagnement sur les milieux humides et la conservation d'espaces naturels – Octroi d'un contrat : Dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, accorder un contrat à l'organisme Conservation de la nature Canada (CNC) sous forme d'une banque d'heures, pour de l'accompagnement sur les milieux humides et la conservation d'espaces naturels, pour un montant maximal de 5 850 \$ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre de services datée du 3 septembre 2021. - **Résolution n° E-2021-100**

- Entente sectorielle agroalimentaire 2021-2022 : Chantier 3 « Le développement des marchés » - Octroi d'un contrat pour la réalisation d'une campagne de marketing numérique : Accorder un contrat de gré à gré à l'agence Oasis afin de réaliser une campagne de marketing numérique pour le lancement et la promotion du site Internet les Saveurs de chez nous, au montant de 24 550 \$ (taxes non incluses), le tout en conformité avec l'offre de service datée du 1^{er} septembre 2021. - **Résolution n° E-2021-102**
 - Inventaire des gaz à effet de serre de type communautaire sur le territoire de la CMQ – Octroi d'un contrat : Octroyer à la firme Enviro-Accès le contrat pour la réalisation de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) de type communautaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, pour un montant de 22 995 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière datées du 4 octobre 2021 et la recommandation du comité de sélection. - **Résolution n° E-2021-112**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 2021
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 mai 2021
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 juin 2021
- E) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 juin 2021
- F) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 septembre 2021
- G) 2021-11-29 – Note - Calendrier – Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR)
- H) 2021-12-02 – Note – Intégration tarifaire sur le territoire de la CMQuébec – suivi

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2021-99

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Éric Ralph Mercier, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2021-88 à C-2021-99 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE